

**Projet de PAFIO février 2023**

**Résultat de la planification  
Secteurs d'intervention potentiels, chemins  
et infrastructures**

**UA 112-62**

# Avant-propos

- La présente consultation concerne des superficies et les interventions de voirie déjà prévues être ajoutées à la programmation annuelle 2023-2024.
- Bien que non-conventionnelle, cette façon de faire ne change en rien la façon dont les préoccupations pourraient être considérées/traitées.
- Ce procédé a été privilégié dans la situation afin de palier à un certain retard dans le processus de planification mais n'est pas envisagé pour les versions futures de PAFIO.
- Afin d'accélérer le processus, plusieurs VOIC ont été calculés directement à l'échelle de la PRAN (et ont été corrigés au besoin) plutôt que d'être calculés dans un premier temps sur le PAFIO.

## Avant-propos (suite)

- Différences entre les VOIC calculés au PAFIO et à la PRAN:
  - PAFIO:
    - L'ensemble des superficies traitées depuis 2013, « engagées » dans des PRAN ainsi que les autres superficies potentielles présentes au PAFIO sont considérées dans les analyses.
      - Généralement, les résultats sont plus sévères que les résultats « réels » car une importante proportion des superficies résiduelles au PAFIO ne seront pas récoltées à court-moyen terme (ou même à long terme).
  - PRAN:
    - L'ensemble des superficies traitées depuis 2013 et les superficies « engagées » dans des PRAN sont considérées dans les analyses. Les superficies résiduelles présentes au PAFIO ne sont pas considérées dans les analyses.
      - Généralement, les résultats sont plus près de la situation réelle.

## Avant-propos (suite)

- VOIC calculés sur le projet de PRAN 2023-2024:
  - Organisation spatiale des peuplements (COS);
  - Qualité visuelle des paysages;
  - Qualité du milieu aquatique

## Objectif du PAFIO

- Cet ajout de PAFIO vise à consulter les ajouts au projet de PRAN 2023-2024 non consultés.



## Contenu du PAFIO

- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP) - travaux commerciaux
- Localisation des chemins et des infrastructures à construire, à améliorer et à réfectionner.

# Superficies planifiées et chemins à construire, améliorer, réfectionner ou fermer

- 3 944 ha de travaux commerciaux en coupe de régénération
- 307,75 km d'intervention de voirie:
  - 245,85 km à construire
  - 2,11 km en fermeture définitive
  - 0,89 km à construire et refermer
  - 58,91 km en amélioration

# Éléments considérés lors de la planification forestière

- Les peuplements vulnérables à la TBE et à la localisation des aires d'arrosage
- La stratégie 2018-2023
- Les préoccupations autochtones
- Les garanties d'approvisionnement
- La réglementation
- La tenure des terres, les affectations, les usages forestiers
- La certification forestière
- Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- Les plans d'aménagement fauniques
- Les sites fauniques d'intérêt
- Les ententes administratives
- Les VOIC, incluant les indicateurs économiques et écosystémiques
- Les ententes et les mesures d'harmonisation convenues
- (...)

## Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt

GTF	Cibles établies R11		PAFIO V10			PAFIO 02-2023			Total		
	Attribuable (ha)	Répartition attribuable (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)
Pessière	171	6%	2 135	1249%	16%	274	160%	7%	2 410	1409%	14%
Pessière (ÉC)	0	0%	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0
Sapinière	1 146	39%	4 523	395%	34%	980	85%	25%	5 503	480%	32%
<b>Total Résineux</b>	<b>1 317</b>	<b>45%</b>	<b>6 659</b>	<b>505%</b>	<b>51%</b>	<b>1 254</b>	<b>95%</b>	<b>32%</b>	<b>7 913</b>	<b>601%</b>	<b>46%</b>
<b>Total Résineux à FI</b>	<b>810</b>	<b>27%</b>	<b>3 284</b>	<b>405%</b>	<b>25%</b>	<b>1 269</b>	<b>157%</b>	<b>32%</b>	<b>4 552</b>	<b>562%</b>	<b>27%</b>
Peupleraie	18	1%	107	584%	1%	178	976%	5%	285	1560%	2%
Peupleraie à résineux	367	12%	2 154	587%	16%	677	185%	17%	2 831	772%	17%
Bétulaie blanche	239	8%	158	66%	1%	219	92%	6%	377	158%	2%
Bétulaie blanche à résineux	185	6%	624	338%	5%	345	187%	9%	970	524%	6%
Érablière rouge	19	1%	47	251%	0%	2	11%	0%	49	262%	0%
<b>Total FI et FIR</b>	<b>827</b>	<b>28%</b>	<b>3 090</b>	<b>373%</b>	<b>23%</b>	<b>1 421</b>	<b>172%</b>	<b>36%</b>	<b>4 511</b>	<b>545%</b>	<b>26%</b>
Feuilleux tolérant	0	0%	0	#DIV/0!	0%	0	#DIV/0!	0%	0	#DIV/0!	0%
Feuilleux tolérant à résineux	0	0%	96	#DIV/0!	1%	0	#DIV/0!	0%	96	#DIV/0!	1%
<b>Total FT et FTR</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>96</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0%</b>	<b>96</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>1%</b>
<b>Cédrrière</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>26</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0%</b>	<b>26</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0%</b>
<b>Grand total</b>	<b>2 955</b>	<b>100%</b>	<b>13 154</b>	<b>445%</b>	<b>100%</b>	<b>3 944</b>	<b>133%</b>	<b>100%</b>	<b>17 098</b>	<b>579%</b>	<b>100%</b>



# Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle

Contraintes	Cibles établies R11		PAFIO V10			PAFIO 02-2023			Total		
	Attribuable (ha)	Répartition attribuable (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)
Orphelin	306	10%	1537	502%	12%	217	71%	6%	1 754	572%	10%
Paysage (encadrement visuel)	149	5%	724	486%	6%	233	156%	6%	957	642%	6%
Pentes fortes	66	2%	347	522%	3%	43	65%	1%	390	588%	2%
Ravages cerf de Virginie	52	2%	1	2%	0%	293	568%	7%	294	570%	2%
Densité D	0	0%	0	#DIV/0!	0%	0	#DIV/0!	0%	0	#DIV/0!	0%
Lisière boisée riveraine	61	2%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
<b>Total toutes contraintes</b>	<b>634</b>	<b>21%</b>	<b>2 609</b>	<b>411%</b>	<b>20%</b>	<b>786</b>	<b>124%</b>	<b>20%</b>	<b>3 395</b>	<b>535%</b>	<b>20%</b>
Hors des contraintes	2 321	79%	10 545	454%	80%	3 158	136%	80%	13 703	590%	80%
<b>Grand total</b>	<b>2 955</b>	<b>100%</b>	<b>13 154</b>	<b>445%</b>	<b>100%</b>	<b>3 944</b>	<b>133%</b>	<b>100%</b>	<b>17 098</b>	<b>579%</b>	<b>100%</b>

## Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois

Petits bois	Cibles établies R11		PAFIO V10			PAFIO 02-2023			Total		
	Attribuable (ha)	Répartition attribuable (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)	Superficie (ha)	Cumulatif (%)	Répartition (%)
PB	282	10%	3 174	1127%	24%	1 117	397%	28%	4 291	1523%	25%
TPB	355	12%	3 803	1073%	29%	1 605	453%	41%	5 408	1525%	32%
<b>Total PB/TPB</b>	<b>636</b>	<b>22%</b>	<b>6 977</b>	<b>1097%</b>	<b>53%</b>	<b>2 722</b>	<b>428%</b>	<b>69%</b>	<b>9 699</b>	<b>1524%</b>	<b>57%</b>
Hors PB/TPB	2 319	78%	6 177	266%	47%	1 222	53%	31%	7 399	319%	43%
<b>Grand total</b>	<b>2 955</b>	<b>100%</b>	<b>13 154</b>	<b>445%</b>	<b>100%</b>	<b>3 944</b>	<b>133%</b>	<b>100%</b>	<b>17 098</b>	<b>579%</b>	<b>100%</b>

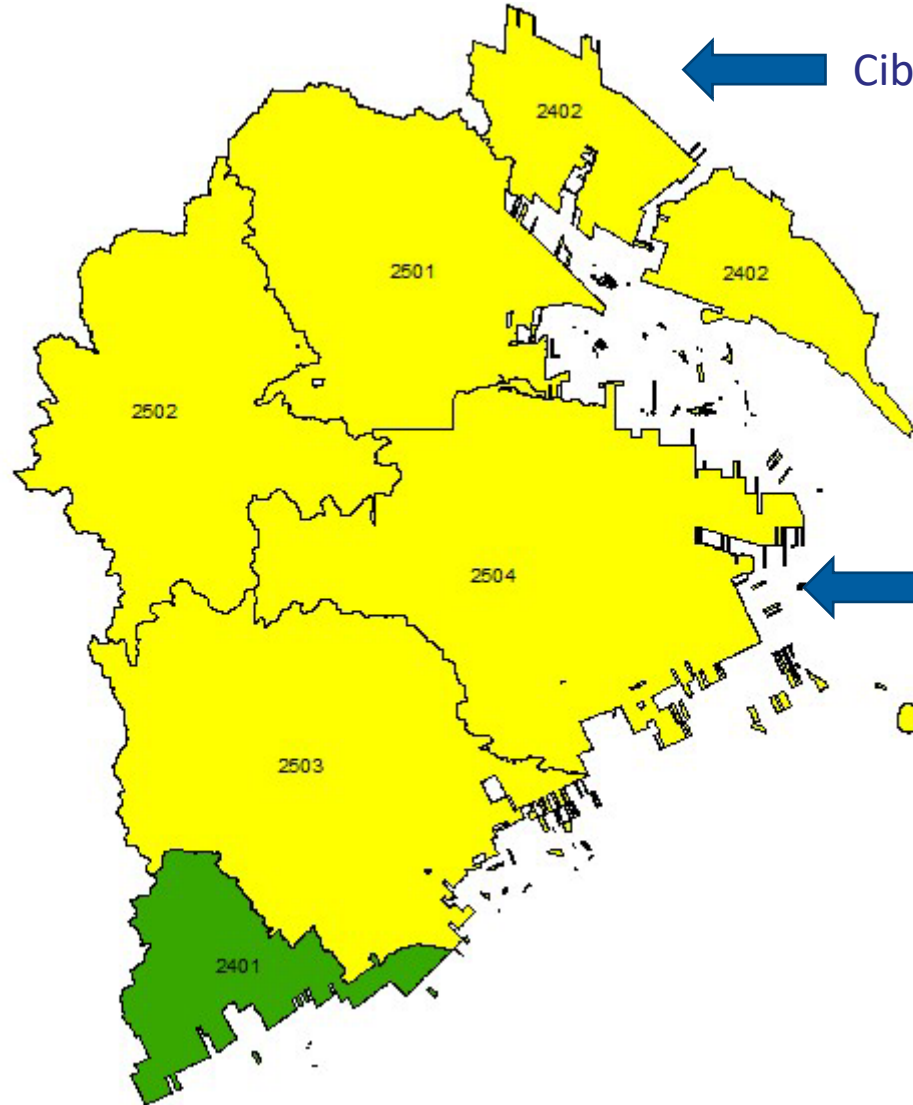
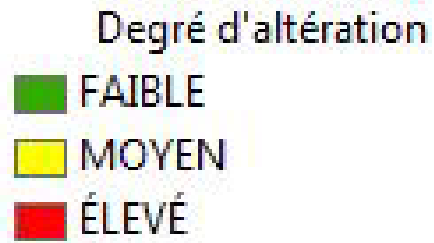
# VOIC : indicateurs économiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat ajout	Résultat cumulatif
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Vol/ha des superficies planifiées	130.50 m <sup>3</sup> /ha à 159.50 m <sup>3</sup> /ha	181 m <sup>3</sup> /ha	170 m <sup>3</sup> /ha
		Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)	Entre 117 dm <sup>3</sup> /tige et 143 dm <sup>3</sup> /tige SEPM Minimum 200 dm <sup>3</sup> /tige PEU	131,2 dm <sup>3</sup> /tige SEPM 330,1 dm <sup>3</sup> /tige PEU	128,8 dm <sup>3</sup> /tige SEPM 318,9 dm <sup>3</sup> /tige PEU
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	190: 23% 191: 44% 192: 34%	190: 35% 191: 25% 192: 41%	190: 30% 191: 39% 192: 34%
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	66% ±10%	62%	56,4%
		Volume par essence ou groupe d'essence en garantie (SEPM)	242 420 m <sup>3</sup> net	178%	-
		Volume par essence ou groupe d'essence en garantie (PEU)	42 670 m <sup>3</sup> net	260%	-

# VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)  Note : Indicateur qui est suivi pour l'enjeu relatif à la structure interne des peuplements et bois morts.	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme, plan de restauration en vigueur
		Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés	≥50 % du niveau historique	Non conforme  Même commentaire que ci-dessus
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (83.3%)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (99.59% de la superficie, 100% des UTA)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100%)

# VOIC : Écosystémique, structure d'âge des forêts actuelle



Cible: FAIBLE (>= 38%) en 2023

UTA	Degré d'altération actuel	Pourcentage actuel de vieilles forêts
2401	FAIBLE	39
2402	MOYEN	35
2501	MOYEN	34
2502	MOYEN	24
2503	MOYEN	36
2504	MOYEN	26

Cible: FAIBLE (>= 38%) en 2023

# VOIC : Écosystémique, structure d'âge des forêts (suite)

NO_UTA	PAFIO	Marge de manœuvre (ha) par période de 5 ans après les PAFIO							
	ha	2013-2018	2018-2023	2023-2028	2028-2033	2033-2038	2038-2043	2043-2048	2048-2053
2401	4 480	4 500	4 713	5 508	7 008	10 184	11 899	13 088	14 079
2402	2 473	-5 930	-2 331	-406	1 839	8 828	12 725	15 157	17 362
2501	9 271	885	6 773	7 602	8 940	14 739	15 959	17 491	22 997
2502	5 257	-3 766	114	1 952	6 848	17 814	28 707	29 046	32 923
2503	13 800	9 913	11 782	14 830	18 407	23 675	25 610	29 079	36 587
2504	4 673	-17 057	-14 475	-12 452	-9 839	-766	2 142	5 820	22 372

# VOIC : Écosystémiques (suite)

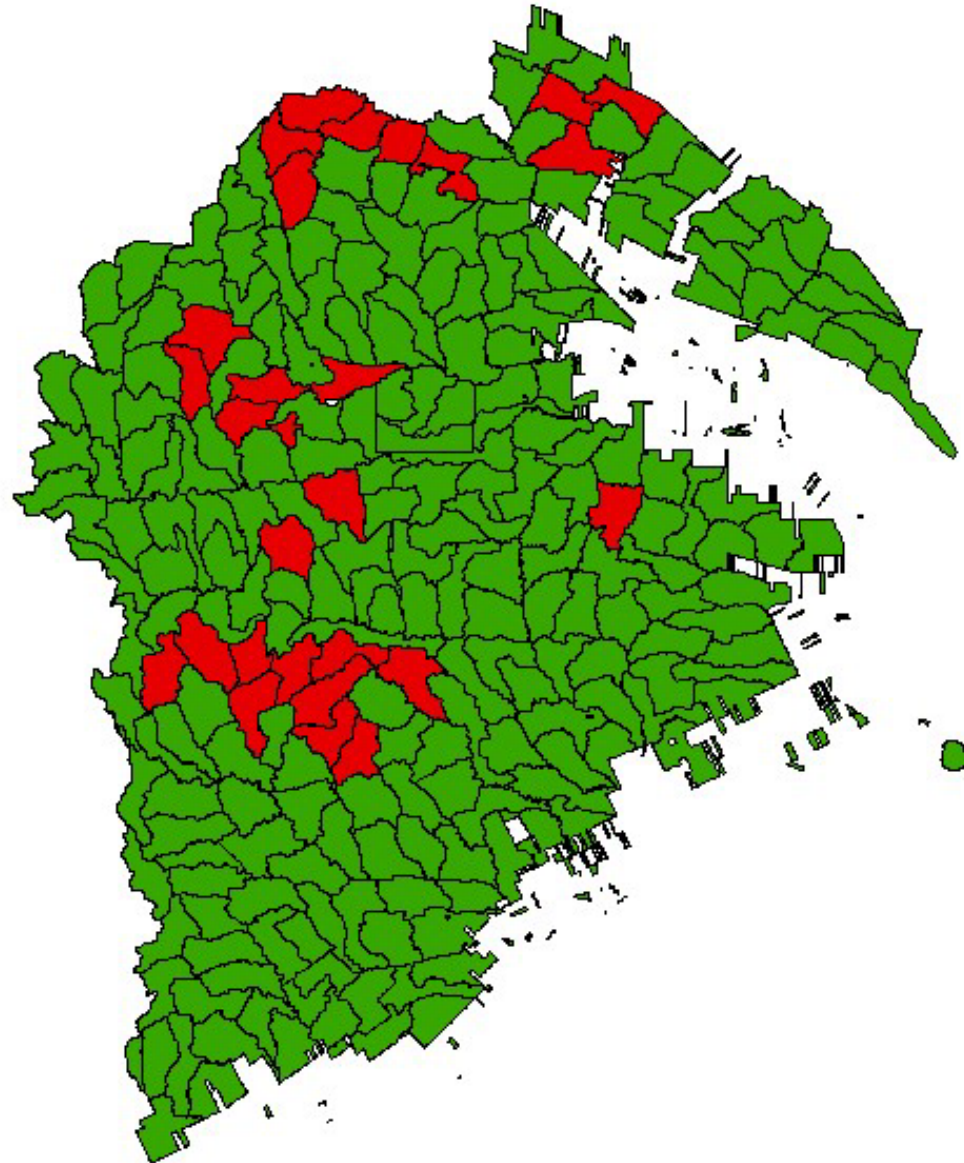
Enjeu	Objectif	Moyen	Résultat
Organisation spatiale des peuplements	Faire en sorte que la répartition spatiale des peuplements s'apparente à celle des peuplements aménagés	Mise en œuvre de la dérogation réglementaire (COS) sur la répartition spatiale des coupes	Aucun impact via l'ajout de PAFIO / PRAN 2023

# VOIC : Organisation spatiale des peuplements (blocs compacts COS)

Massifs  
conformes

 NON

 OUI





# VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie	Conforme. Plusieurs ha de récolte prévue dans les ADC mais demandes de dérogation formulées et acceptées par la DGFa-11
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être  (incluant la flore)	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés	Conforme
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés	Conforme (Aucun secteur du PAFIO 02-2023 ou de la PRAN 2023-2024 dans un site faunique d'intérêt)

# VOIC : Fauniques

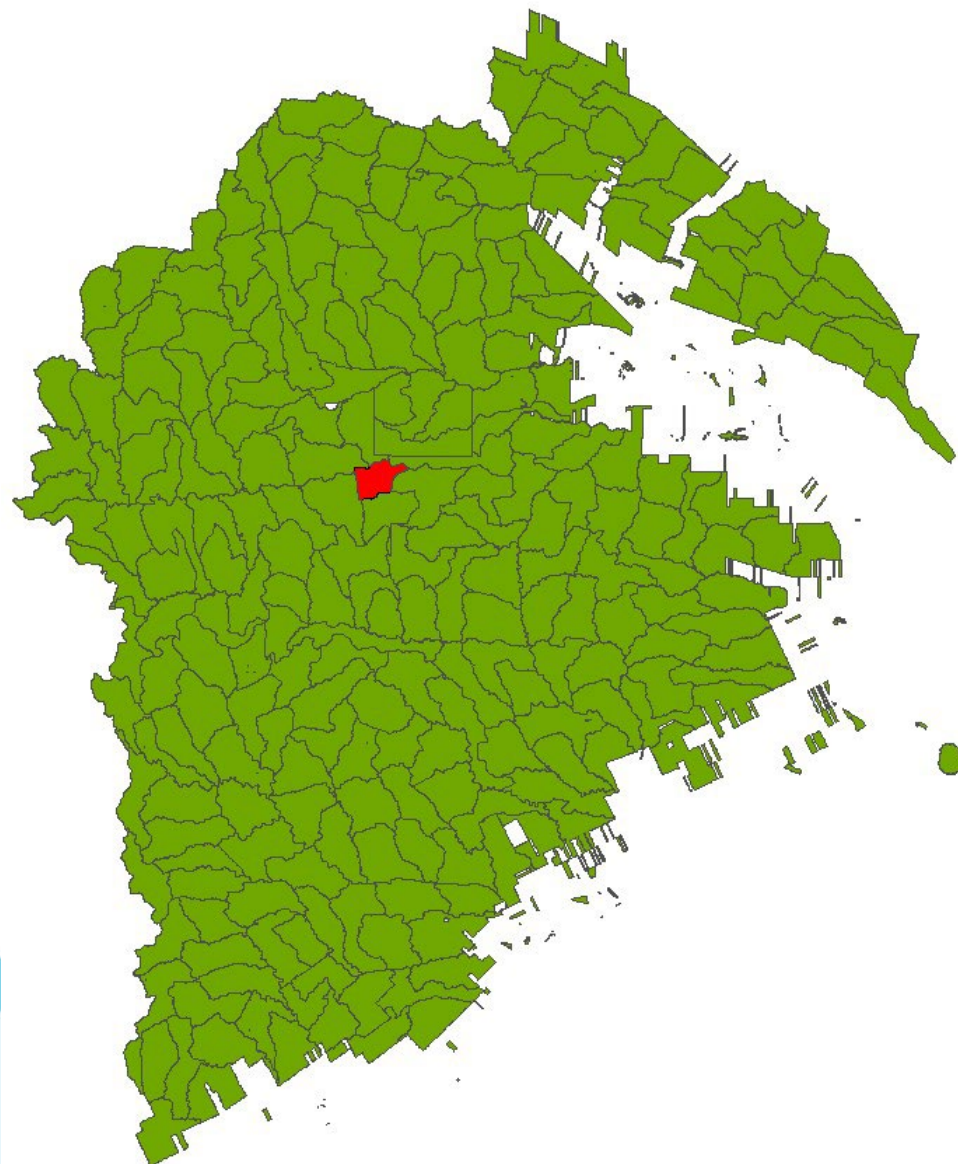
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée  Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec modalité de mitigation faunique	100 % (hors Caribou ou scénarios d'intensification)	Applicable à la PRAN TSNC seulement
		Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (sur 100% des UTA) – aucun changement
	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage) dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs de suivis identifiés	Conforme (sur 100% des secteurs suivis) – aucun changement
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non-conforme (voir commentaire diapositive 11)
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplement d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS de l'UA	Conforme (sur 88.93% de l'UA)
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Minimum 20 % dans chaque secteurs de suivi identifié dans les TFSS	Conforme (sur 100% des TFSS)– aucun changement

# VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de la gélinotte et du lynx

Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitements d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)

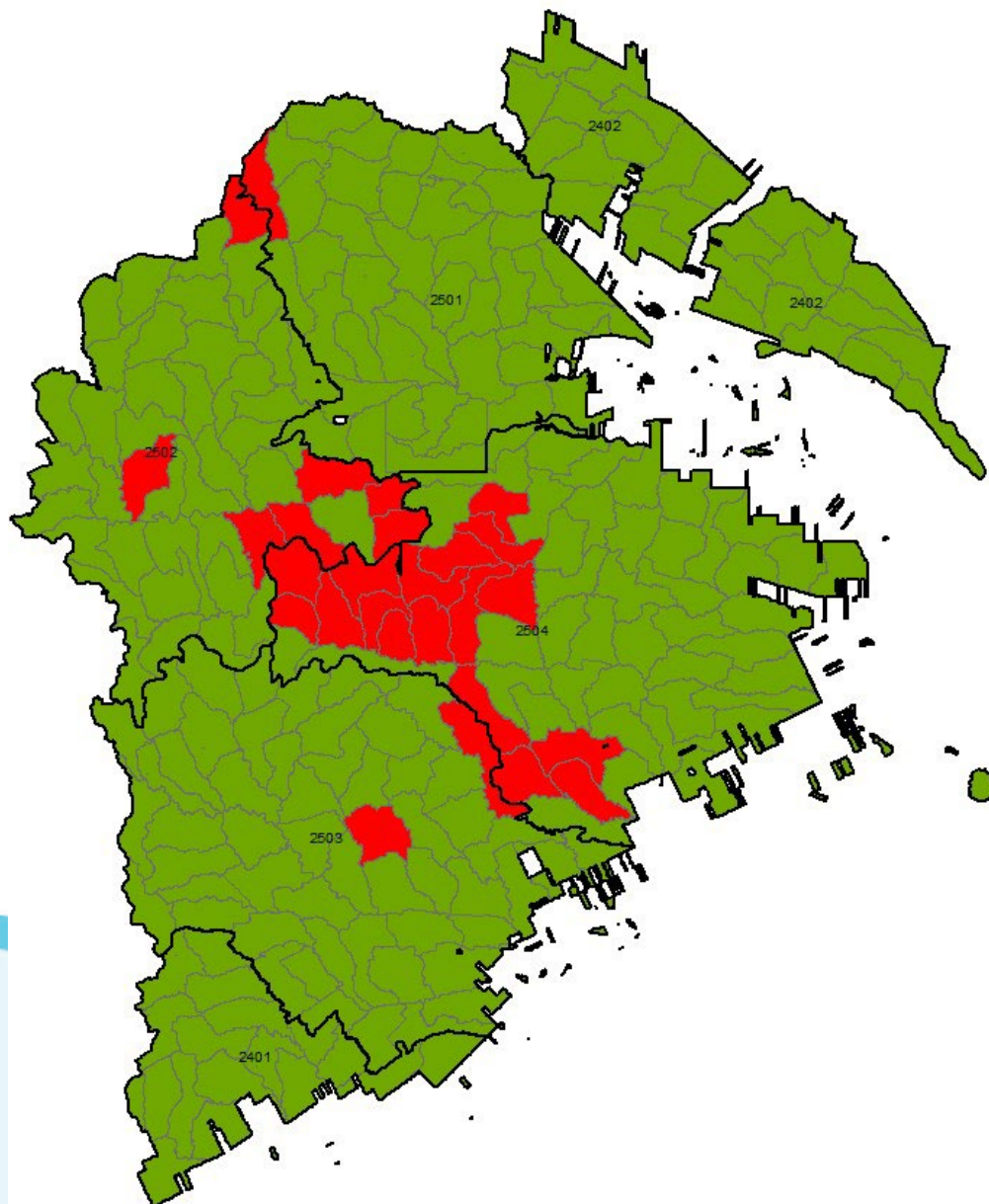
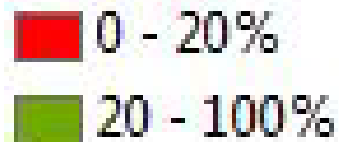
0-69%

70-100%



# VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de l'original

Pourcentage des peuplements d'alimentation



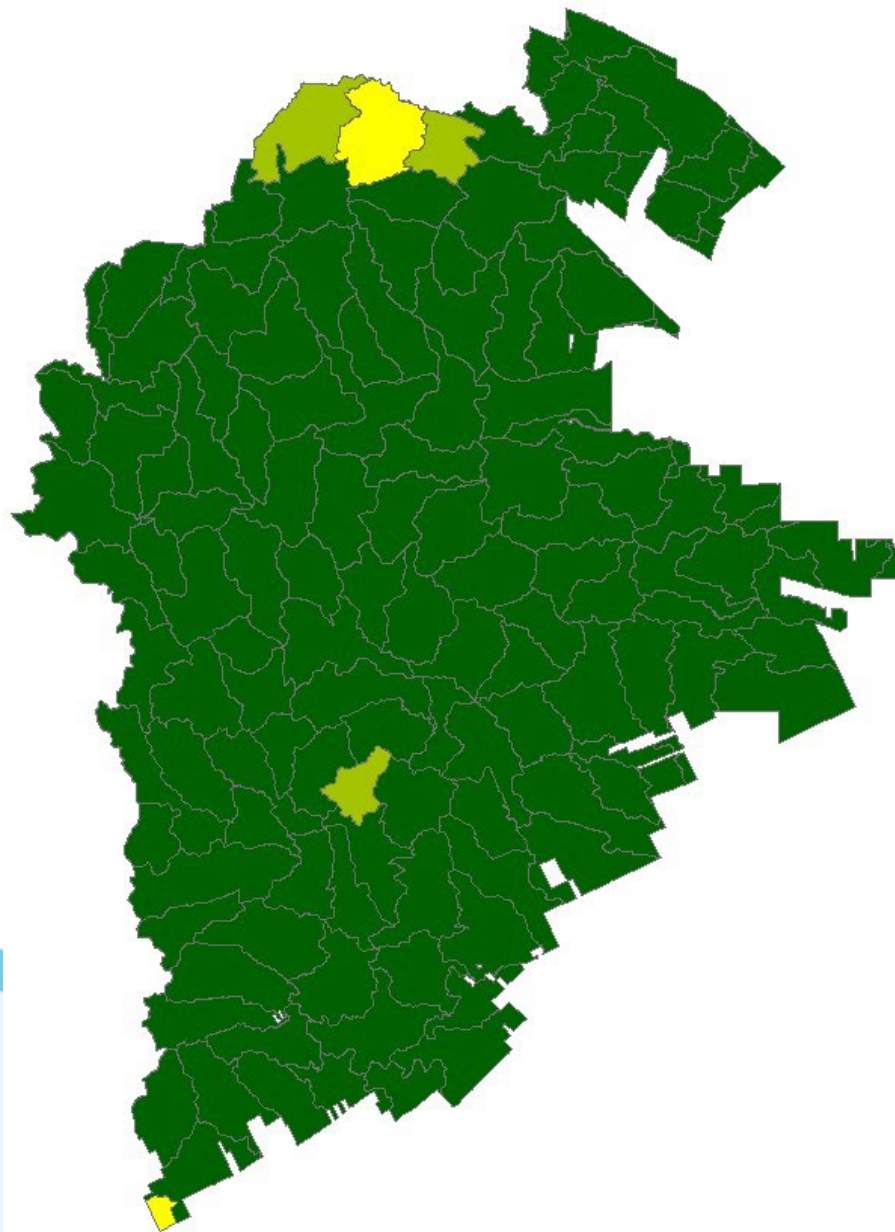
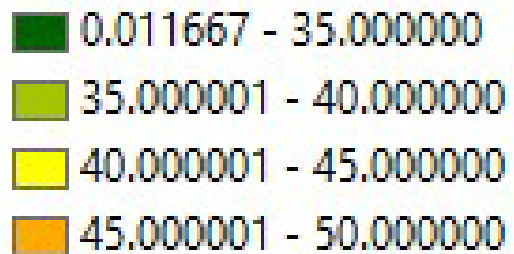
Minimum 60% des COS conformes par UTA

UA	UTA	non	oui	Total
11262	2401	0.00%	100.00%	100.00%
	2402	0.00%	100.00%	100.00%
	2501	2.44%	97.56%	100.00%
	2502	15.56% (19,06%)	84.44% (80.94%)	100.00%
	2503	3.64% (8.23%)	96.36% (91.77%)	100.00%
	2504	28.33% (26.01%)	71.67% (73.99%)	100.00%
Total 11262		11.07% (12.20%)	88.93% (87.80%)	100.00%

# VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Conforme (100%)
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme (100%)

# VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)



Bassin	% AEC
505.00.00.07	43.66
221.00.00.22	41.43
221.60.00.17	38.83
221.00.00.26	36.86
113.20.00.19	35.86

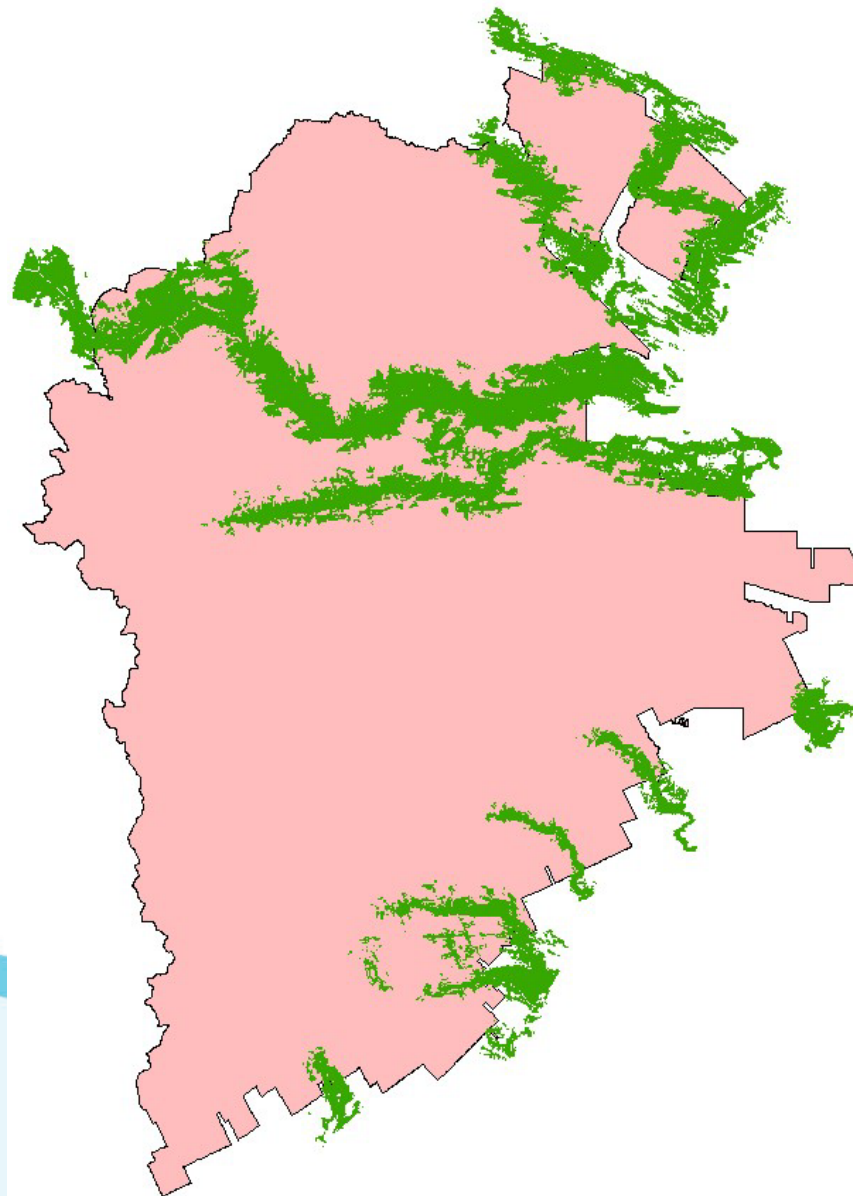
## VOIC : Qualité visuelle des paysages

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières</i> .	100 %	Non appliqué au PAFIO Entente respectée à la PRAN 2023
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS.	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Non appliqué au PAFIO mais conforme à la PRAN 2023

## VOIC : Connectivité des grands pôles de conservation

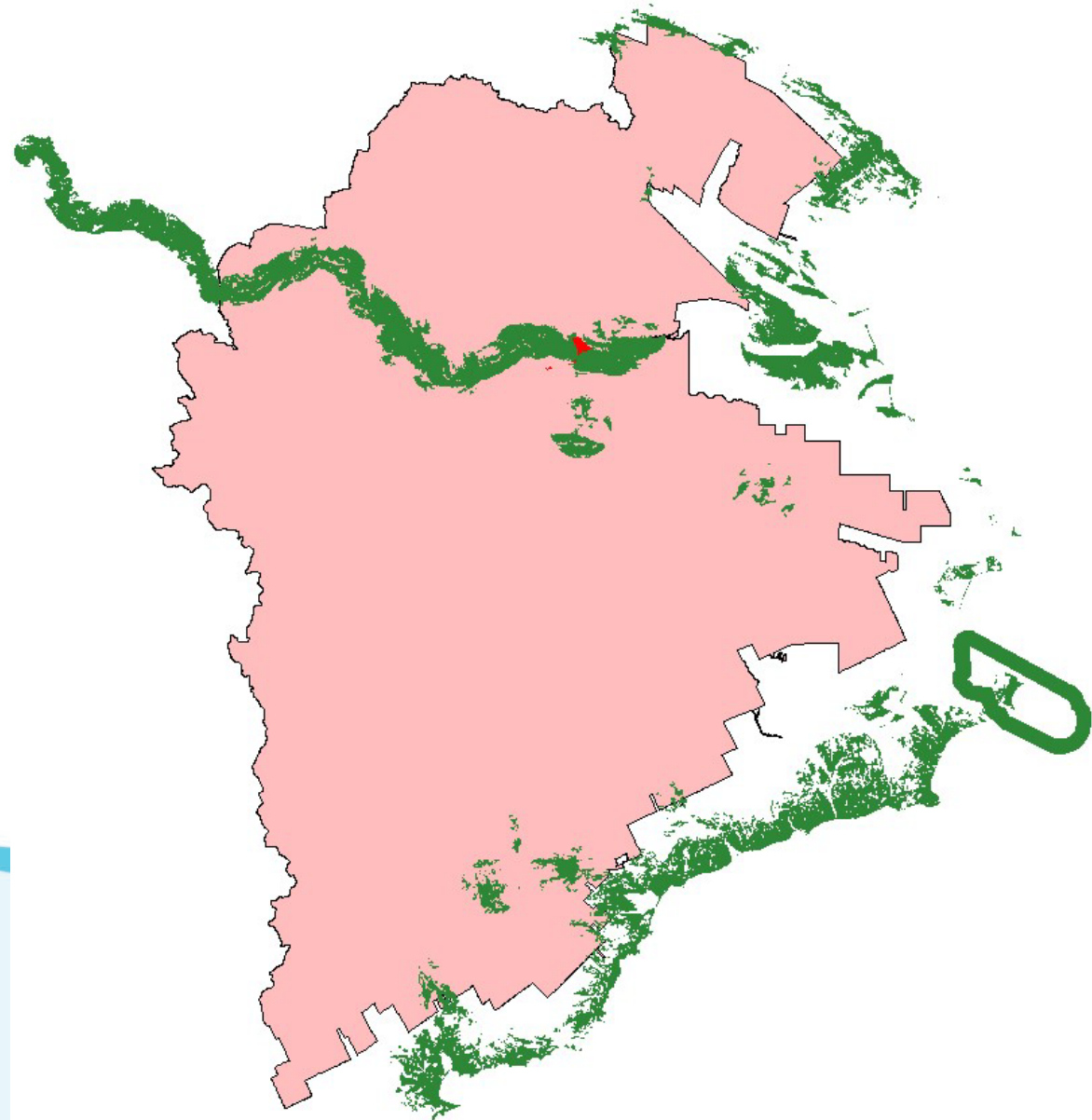
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme (100%)

## VOIC : Qualité visuelle des paysages (%)

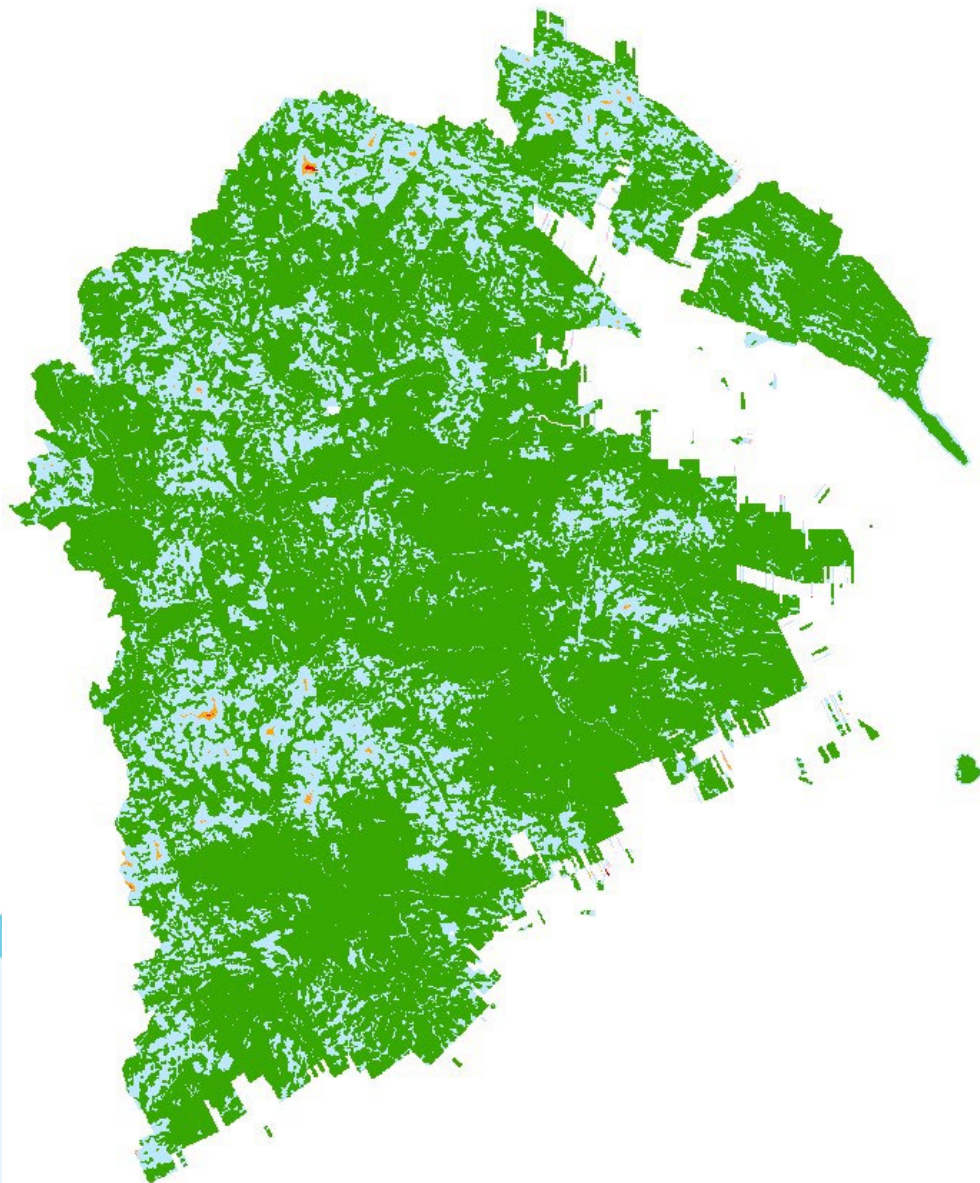




# Qualité visuelle des paysages (taille maximale RADF)



## VOIC : Qualité visuelle des paysages (COS 600-900)

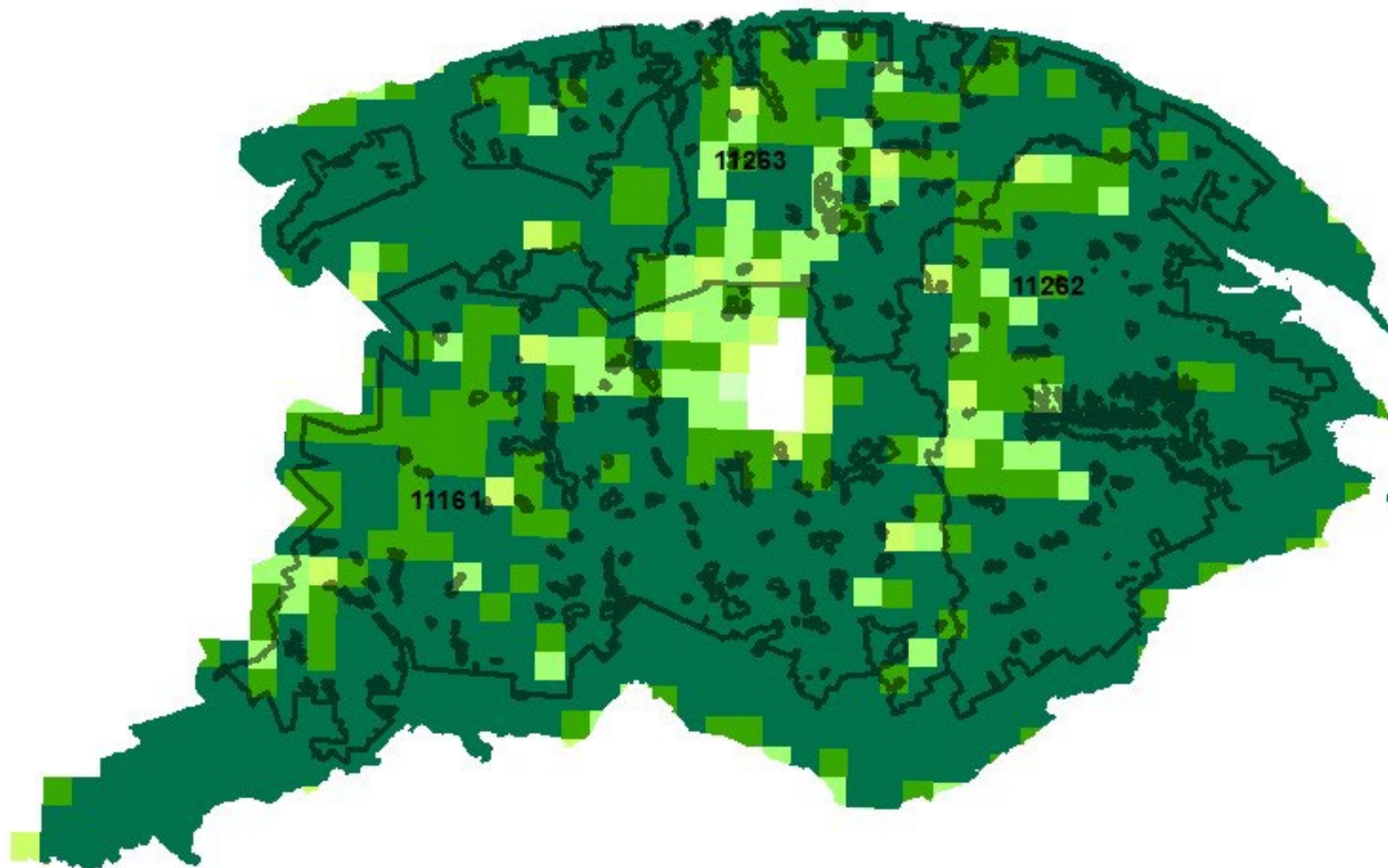
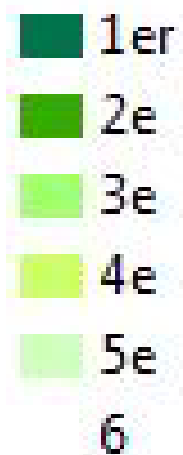


Ajout PAFIO / PRAN 2023

H600: 17 ha

H900: 0 ha

# VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation



Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>  
niveaux sont  
considérés  
comme  
« connectés »

# Rappel

- Le travail effectué concerne les SIP prévus en ajout pour l'année 2023-2024
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées

Consultation publique:

[Lien à venir](#)

Questions ou commentaires?

Préparé par:  
Collaboration :

Félix O'Connor, ing.f.  
Alexandre Jalbert, tech.f.  
Olivier Paradis, tech.f.